Waga Energy

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du directeur général délégué. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 767 599 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BM&A	ERNST & YOUNG et Autres
Pierre-Emmanuel Passelègue	Cédric Garcia

Docusign Envelope ID: D650BA31-1C23-42F8-8642-60F5FA5C9C75

A Eybens,
Le 15/04/2025

Objet : Relevé du montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées établie en application de l'article L.225-115 du Code de Commerce

Je soussigné, Nicolas PAGET, Directeur Général Délégué de WAGA ENERGY SA, atteste que le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 767 599 € Euros (Sept cent soixante-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros).

Nicolas PAGET
Directeur Général Délégué

Signé par :
NICOLAS PAGET
C26041880EDB4D5...

Waga Energy SA

5 Av. Raymond Chanas
38320 Eybens, France
waga-energy.com

Société Anonyme
au capital de 247.977,06 €
SIRET : 809 233 471 00063
CODE NAF : 7112B
N°TVA intracommunautaire :
FR 42 809 233 471